



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

RENNES

www.rennes.snuep.fr

l'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Mai 2020

UN RETOUR À LA NORMALE. VRAIMENT ?

Après plus de 2 mois de distanciation pédagogique et d'incertitudes répétées, les annonces gouvernementales du 28 mai étaient particulièrement attendues. En amont, les établissements ont tenté de préparer une ouverture en juin sans avoir les précisions nécessaires à une organisation efficace. Plusieurs écueils existent pour les LP. Tout d'abord, l'enseignement professionnel implique une proximité de l'enseignant et de l'élève pour la démonstration et la vérification du geste. Les outils circulent et s'échangent. Les distances et mesures sanitaires sont donc difficiles à établir mais nécessaires à envisager. En outre, beaucoup de LP, de par leur isolement et leur spécificité ont des internats où les nouvelles règles s'imposent. Ainsi l'ouverture des lycées conditionnée à cette distanciation oblige à un choix partiel et à réduire l'accueil des élèves. Chaque établissement a suivi jusqu'alors sa logique propre dans l'anticipation à un retour du présentiel. Le ministre de l'Éducation Nationale a affirmé ce jeudi 28 mai, la priorité à l'entrée des terminales et des classes de CAP. Reste que ces solutions incomplètes ne répondent pas à la question cruciale de l'accès égal à l'éducation et l'aggravation des disparités éducatives que nous constatons tous malgré la réaffirmation par Jean-Michel Blanquer de la priorité de l'enseignement professionnel.

La question du retour se pose également pour les enseignants. Le présentiel ne peut se faire qu'après la rédaction d'un protocole sanitaire précis, la tenue d'un CHS et le vote de ces dispositifs en CA. Les moyens sanitaires tels que les parcours balisés et la mise à disposition du gel hydroalcoolique semblent acquis contrairement aux éternels masques.

Quant aux contenus des enseignements dans cette situation si particulière, il sera sans aucun doute l'objet de réinventions et d'innovations telles que nous savons le faire avec ses petites victoires et ses échecs. Encore là, nous n'avons que peu d'information pour avancer. Il en est de même pour les examens, notamment pour les oraux de contrôle dont l'organisation reste floue.

Et qu'en est-il de septembre ? Dans l'incertitude de nos quotidiens, la perspective de la rentrée demeure très lointaine. Les questions restent sans réponse hormis que la normalité ne sera plus qu'un souvenir.

Avec la crise sanitaire que nous traversons, le CHSCT Académique s'est réuni à plusieurs reprises ces deux derniers mois avec l'équipe du cabinet du Recteur et les personnels responsables de la santé et sécurité au travail :

2 avril : Dans un premier temps les représentants des différentes organisations syndicales dont tous les représentants de la FSU et donc du SNUEP-FSU ont travaillé sur l'organisation de la continuité pédagogique et l'accueil des enfants des soignants principalement dans le 1er degré et au collège. Les stocks de masques n'ayant pas encore pu être constitués et les précautions requises ne semblant pas réunies les personnels intervenants ont fortement manifesté leurs inquiétudes de contracter la maladie sur leur lieu de travail (pas de masques FFP2 demandés à multiples reprises et pas de test possibles non plus).

9 avril : À l'annonce du dé-confinement et à la lecture des différents protocoles présentés par le ministère, les CHSCTD ont fait remonter les difficultés d'organisation et de mise en place des gestes barrières avec toutes les contraintes que cela comporte dans les EPLE et notamment la filière professionnelle avec les spécificités de chaque formation.

Face à toutes les questions restants en suspens, il a été voté à l'unanimité :
« Dans le contexte de circulation toujours active du COVID-19, le CHSCTA de l'académie de Rennes demande qu'un protocole strict garantissant la sécurité des personnels et des élèves soit élaboré et mis en œuvre en préalable à toute rentrée des élèves et des personnels ».
En absence de manquement à l'une des règles de ce protocole, la reprise des cours dans l'établissement peut-être remise en cause.

Le CHSCTM qui a eu lieu le 21 avril est parvenu à faire élargir les conditions de demande d'ASA (autorisation spéciale d'absence) ou la possibilité de rester en télétravail (voir fiche 5 du Memo_repriseETsécurité_CHS à télécharger sur le site du SNUEP-FSU : snuep.fr)

12 mai : Le CHSCTA a validé le plan de reprise des personnels du rectorat tout en faisant part de ses inquiétudes, beaucoup d'écoles n'étant pas encore complètement prêtes à accueillir les élèves. Il a été répondu que les DASEN et IEN mettaient tout en œuvre dans les départements et circonscriptions.

26 mai : Un premier bilan de la reprise dans le premier degré et au collège a été jugé positif par le secrétaire général. La plupart des établissements de l'académie ayant pu ouvrir et accueillir les enfants et collégiens qui sont retournés en classe.

Les représentants des personnels ont en revanche pointé du doigt des masques lavables à 40° uniquement et des gels hydroalcooliques jugés non conformes. Ils ont également renouvelé leur demande de masques FFP2 pour les infirmières et AESH qui ne peuvent pas toujours respecter les gestes barrières. Il a été répondu que l'ARS garde les masques FFP2 pour les personnels soignants et l'inspectrice SST du rectorat a certifié que la qualité des gels était conforme. Un arrivage de nouveaux masques de catégorie 1 fabriqués en Bretagne doit répondre aux besoins : 4 masques tissus lavables par enseignant. Il en sera aussi distribué aux élèves qui n'en ont pas. Pour les Infirmières et AESH des masques NG95 (qui filtrent à 95 %) pourraient être fournis.



Toutatice > Onglet SST > CORONAVIRUS

Vous trouverez sur cette page les informations et les consignes relatives à la gestion de crise liée à l'épidémie de COVID-19 : circulaires académiques, protocoles et recommandations sanitaires nationales, informations et recommandations ministérielles, numéros utiles...

Toutatice > Onglet SST > Registres : Registre SST (registre papier dans les salles de prof) et dématérialisation en cours sur Toutatice. Chaque personnel peut y signaler une situation dangereuse ou problématique susceptible d'impacter sa santé physique ou mentale.

Vous retrouverez toutes les informations dans le mémo du SNUEP-FSU téléchargeable sur le site snuep.fr ou en cliquant sur le lien suivant :

http://snuep.fr/wp-content/uploads/2020/05/Memo_repriseETs%C3%A9curit%C3%A9_CHS_v1.pdf

Développement de l'apprentissage ou développement de la voie professionnelle

Pour Blanquer et Pénicaud, le « monde d'après », c'est comme le « monde d'avant »... mais en pire ! Ils veulent, avec le gouvernement, la poursuite et l'aggravation des « contre-réformes » qui abîment l'école et singulièrement la voie professionnelle et la poursuite - à marche forcée - du développement de l'apprentissage sous hégémonie patronale. En lisant ces quelques lignes, vous croyez peut-être qu'une fois de plus « les syndicats » (le SNUEP FSU en l'occurrence) exagèrent ? Hélas, non, même pas.

La ministre du Travail a récemment déclaré que l'apprentissage devait être une des priorités du « plan de relance » et des annonces communes seront faites en ce sens avec le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal. En revanche, nous attendons encore les déclarations de Mr Blanquer indiquant que la Voie professionnelle devrait être elle aussi l'une des priorités de la « relance » ...

Pourtant, ce serait - ô combien - indispensable pour permettre la formation de jeunes dans tous les emplois qui ont été « en première ligne » - des métiers dont on aura besoin à l'avenir, dans le commerce, les transports, la logistique, les métiers de l'hygiène et de la propreté, le secteur textile, de la santé et du soin... en ouvrant (ou rouvrant des sections) et avec un collectif budgétaire ! Ce sont les Lycées professionnels qui forment à la plupart de ces emplois dont on a pu mesurer le caractère essentiel durant la crise que nous vivons.

Grâce à la loi Pénicaud sur l'apprentissage (improprement baptisée « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel 1 ») adoptée le 1er août 2018, les grandes entreprises peuvent désormais ouvrir leurs propres CFA, avec des procédures largement simplifiées : une simple déclaration en préfecture permet l'ouverture des CFA d'entreprises, là où il fallait une autorisation des régions. Le processus, un peu retardé en raison de la crise, va d'ailleurs avoir des implications sur différents secteurs, notamment les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, mais aussi au plan industriel...

En revanche pour ouvrir une section sous statut scolaire, le parcours reste toujours aussi long et compliqué. Il est ainsi facile de comprendre quelle type de formation a la préférence du gouvernement.

Nos élèves ont reçu leurs premières propositions d'affectation pour des études dans le supérieur. Il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette campagne d'inscriptions, mais il n'est pas inutile de rappeler les changements et les améliorations que le SNUEP-FSU revendique.

L'idée de réserver des places en BTS pour les élèves de bac Pro est louable, mais il faut qu'elle soit réellement appliquée. Malheureusement dans notre académie une proportion non négligeable des ouvertures de BTS se fait dans le réseau privé catholique qui ne s'estime pas contraint par cette règle. De ce fait une grande partie des places se retrouvent attribuées en priorité à des élèves issu-e-s de lycée généraux.

D'autre part, l'orientation dans le supérieur ne doit pas consister à remplir des places vacantes sans tenir compte des souhaits des jeunes. Il est donc nécessaire d'avoir une carte des formations en BTS, au sein de l'Education Nationale, plus complète qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La poursuite d'étude pour nos élèves ne se limite pas aux études courtes. Certain-e-s font le choix de demander une affectation en université. Mais sans accompagnement, avec une part d'enseignement général qui diminue à chaque réforme, quelles ont-ils de réussir ?

Une question particulière se posera cette année. Un certain nombre de futur-e-s bachelier-e-s ont fait des demandes de poursuites d'études en apprentissage. La situation économique ne leur permettra pas à toutes et tous de trouver une entreprise pouvant les accueillir. Le SNUEP-FSU interviendra auprès du rectorat pour demander que des places soient ouvertes sous statut scolaire pour permettre à ces jeunes de continuer leur cursus.

Commissions paritaires

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU sont à votre écoute pour toutes questions concernant la carrière (mutation, notation, promotion).

Mutation Intra :

Cette année, il n'y aura pas de commission paritaire pour étudier les affectations des collègues demandant une mutation. Les représentants des personnels ne seront plus présents pour vérifier que les décisions de mutations sont faites en toute équité. Cette opacité n'est aucunement propre à notre académie, c'est une volonté gouvernementale.

Néanmoins pendant la phase de saisie des inscriptions au mouvement, les commissaires paritaires du SNUEP-FSU étaient disponibles pour conseiller les candidats à la mutation. Conseils importants, car l'ordre des vœux peut grandement influencer les résultats d'affectation. Vous avez été nombreux à nous contacter et nous vous remercions de votre confiance.

Dans certains cas, vous aurez la possibilité de faire un recours contre la décision d'affectation. C'est le cas si vous avez obtenu une mutation sur une zone géographique non demandée, ou si vous n'avez pas obtenu de mutation. Pour vous aider à formuler votre recours, n'hésitez pas à contacter les commissaires paritaires du SNUEP-FSU.

A l'issue de ce mouvement intra-académique, les TZR et contractuels seront placés sur les postes restés vacants. Pensez à contacter les commissaires paritaires du SNUEP-FSU pour tous renseignements.

Les rendez-vous de carrière :

En raison du confinement lié au Covid-19, de nombreux rendez-vous de carrière des personnels de l'Éducation nationale n'ont pu avoir lieu. Pour ne pas pénaliser les personnels pour qui le rendez-vous a dû être annulé (ces entretiens influençant notamment l'avancement), les rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2019-2020 pourront être réalisés jusqu'à la fin de l'année civile.

Isabelle Baron :	isa.baron@free.fr	06 81 80 31 56
Ronan Oillic :	ronan.oillic@snuep.fr	06 88 31 50 59
Agnès Prudenzano :	agnes.prudenzano@gmail.com	07 69 88 52 46
Jessy Lucas :	jessy.lucas@orange.fr	06 84 75 91 42
Isabelle Desplace :	isad35@gmail.com	06 75 70 89 74

Adhésions

La fin de l'année se dessine et le SNUEP-FSU prépare déjà la rentrée de Septembre. Les bulletins de pré-adhésions seront donc bientôt disponibles.



Il est d'ores et déjà possible d'adhérer en ligne :

<http://snuep.fr/adhesions/identite.php>

Leur avenir *c'est mon métier*